



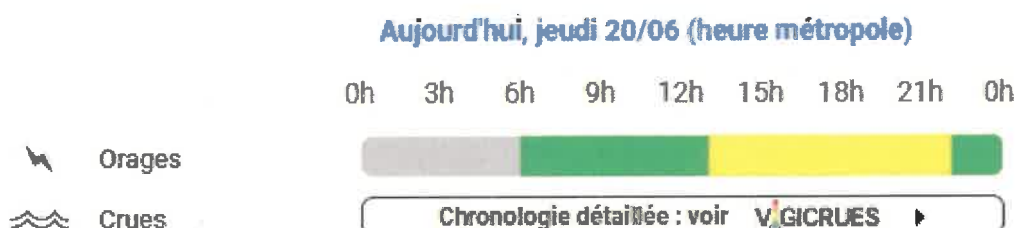
PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE ORAGE

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



Instabilité à partir de la mi-journée. Des averses, parfois soutenues, se multiplient et se généralisent. Elles peuvent être accompagnées de coups de tonnerre l'après-midi.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.